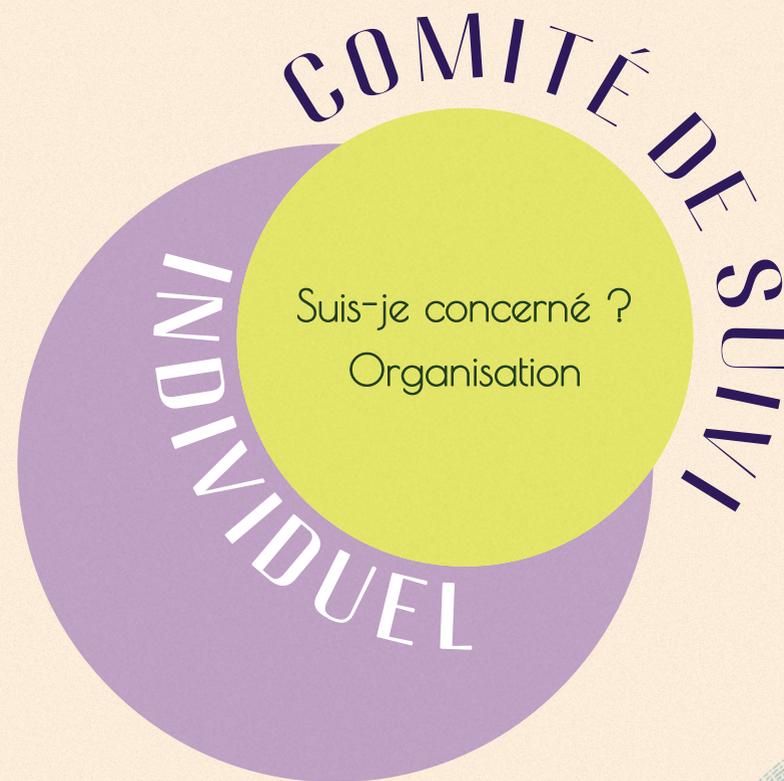


INFORMATIONS PRATIQUES

ED 441
Galerie Colbert
2 rue Vivienne 75002 Paris

Clélia Simon-Henry
Bureau 107
clélia.simon-henry@univ-paris1.fr

Site internet :
<https://ed-histoire-de-l-art.pantheonsorbonne.fr/>



Conception graphique Ksenia Chepurko



COMPOSITION :

Le comité de suivi est composé de deux à trois membres : l'un des membres est proposé par le doctorant ; le deuxième membre est proposé par le directeur ou la directrice de recherche. Un troisième membre peut être éventuellement sollicité (par le doctorant, par le laboratoire, par le directeur de l'ED).

a) Les deux membres sont enseignants-chercheurs de rang A ou B (maître.sse de conférences ou professeure), titulaires ou émérites ; ou chercheurs (directeur de recherche, chargé de recherche au CNRS, à l'EHESS...).

Un docteur en poste (conseiller scientifique...) peut siéger au comité. Le cas échéant, le troisième membre peut être expert non docteur (conservateur de musée, de bibliothèque...).

b) Au moins un des deux membres est extérieur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Les membres du comité de suivi ne sont pas exclus de la participation au jury de la thèse. En revanche, ils ne peuvent pas être désignés comme rapporteurs.

QUAND LE CSI DOIT-IL ÊTRE COMPOSÉ ?

Le comité doit être composé à la fin de la première année d'inscription.

QUI CONTACTE LES MEMBRES ?

Vous et votre directrice ou directeur de recherche.

QUI DOIT EN ÊTRE AVERTI ?

La composition du comité de suivi est annoncée par écrit au secrétariat de l'ED (clélia.simon-henry@univ-paris1.fr) et à la directrice ou au directeur de recherche par le doctorant lui-même.

QUAND LE CSI DOIT-IL SE RÉUNIR ?

Il se réunit une fois par année universitaire. Pour les doctorants demandant une dérogation d'inscription, le compte-rendu du CSI doit être joint au dossier de dérogation.

QUI ORGANISE LE CSI ANNUEL ET COMMENT SE DÉROULE-T-IL ?

Le doctorant prend contact avec son comité et fixe une date d'entretien, selon les disponibilités des membres. Il envoie au comité le modèle d'entretien (à télécharger sur le site de l'ED). L'entretien peut se tenir en présentiel (des salles de réunion peuvent être réservées à l'adresse : antoine.scotto@univ-paris1.fr) ou à distance. Chaque entretien dure une vingtaine de minutes environ (ou plus, en fonction des besoins du doctorant) et se déroule selon le schéma suivant : avancement de la thèse ; difficultés rencontrées ; formation doctorale et activités du doctorant ; moyens mis ou à mettre en place pour la poursuite des recherches ; estimation d'une échéance pour la soutenance ; observations libres du candidat.

A QUI EST TRANSMIS LE COMPTE-RENDU ?

Les membres du comité rédigent (pendant ou après le rendez-vous) un bref compte-rendu d'entretien. Ce rapport est signé et adressé au doctorant, qui le transmet au directeur de recherche et à l'ED441 (clélia.simon-henry@univ-paris1.fr).

CAS PARTICULIER : L'ANNÉE DE CÉSURE

Lors d'une année de césure le CSI ne se réunit pas.